## Compte-rendu du Conseil municipal du 15 septembre 2023 18H30.

**Présents**: Patrick Larmagnat, Guillaume Fraisse, Blandine Hennion, Bernard Gilli, Cédric Couzidakis, Joseph Dussaud, Bernard Dussaud, Mathieu Brunatto, Paule Desor et Firmin Peyric.

Secrétaire de séance : Blandine Hennion

## Ordre du jour :

- -Signature du CR du Conseil du 20 juin 2023,
- -Création d'une brigade intercommunale de garde-champêtres,
- -Nomination d'un référent déontologie,
- -Détermination d'une zone d'accélération des énergies renouvelables,
- -Validation de l'installation d'une climatisation réversible au sein de l'école et de la mairie,
- -Questions diverses.
  - Le compte rendu du dernier conseil est signé par tous.
  - L'Agglo a formé une brigade de six garde-champêtres. Le conseil demande à être informé de leur passage sur la commune. Il approuve à l'unanimité la création de cette brigade.
  - En cas de souci, un référent déontologie de l'Agglo peut être consulté par les élus. A l'unanimité, le conseil choisi Mr Michel Allheilig, avocat honoraire et conciliateur de justice.
  - La commune, étant située dans le périmètre du Parc National des Cévennes, n'a aucun intérêt à créer une zone d'accélération des énergies renouvelables.
  - L'installation d'une climatisation réversible à l'école pour 6060 euros et à la mairie et à la bibliothèque pour 8724 euros bénéficie d'une subvention du fonds de concours d'Alès Agglomération.

Vote pour : unanimité.

- Suite à l'avis favorable du SGC du 26/06/2023, le conseil approuve l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable M57 à compter du 1° janvier 2024.
  Vote pour : unanimité.
- Le recensement a dénombré 38 logements vacants sur la commune, c'est-à-dire en état habitable (eau et électricité) et occupé moins de 90 jours consécutifs. La commune peut les assujettir à une taxe d'habitation pour les logements vacants (THLV) à partir du 1° janvier 2024. Le conseil préfère repousser la mesure d'un an pour informer les habitants, tout en étant favorable à cette incitation à ne pas laisser les bâtis se dégrader, et en favorisant l'installation de nouveaux habitants.

Vote pour le report : 8 Vote contre le report : 2  Le secret d'Aujac cessant d'assurer la cantine scolaire, le bistrot de Malbosc accepte de fournir les repas au prix de 6,50 euros. La mairie prendra en charge la hausse de 50 centimes pour laisser inchangée la part des familles de 3,50 euros.
Vote pour : unanimité.

## **Questions diverses**

- Le ramassage scolaire a enfin accepté deux nouveaux arrêts à Bedousses bas et aux Bouschets.
- Le problème des chats errants à de nouveau été évoqué. Le conseil est d'accord pour participer à la stérilisation de 10 chats et signer une convention avec l'association « des chats de Serge ». Un correspondant va être désigné sur la commune. Le conseil attend la confirmation de son accord.
- Pour l'adressage, les noms des routes seront pyrogravés sur du châtaignier que la mairie achètera 20 euros pièce.
- Le 22 août 2023, Le Maire a été prévenu par les services de la REAAL, que l'eau était impropre à la consommation dans les hameaux Hiverne, Charbes, Plaveysset, Goudet, le Ronc, Escalier, Malaval et Laribal. Grâce à la réactivité et l'organisation de la REAAL, de l'eau potable était distribuée le soir même aux habitants concernés, 2h après la réception de l'alerte.
  - De même, une surveillance des débits d'eau a permis de diffuser et de faire stopper un débit qui menaçait de priver d'eau plusieurs hameaux.
- Le Maire revient sur la création indispensable d'un comité des fêtes pour poursuivre les animations. Les personnes intéressées pour participer sont invités à se manifester.

Fin de séance à 20H30.